

locaux dont on compte plus de 100. En outre, il y a plus de 500 comités locaux de rationnement, ordinairement sous la présidence du maire ou premier magistrat local et servant sans rémunération.

Les primes et les achats en bloc autorisés par la Commission sont administrés par des compagnies de la Couronne associées à la Commission. Ce sont la Corporation de la Stabilisation des Prix des denrées Limitée, la Commission canadienne de la Laine, la Corporation des Vivres en temps de guerre et la Corporation de la Récupération en temps de guerre.

*Champ de juridiction de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre et collaboration avec les autres organismes.*—La Commission jouit du pouvoir de contrôler les *prix* de tous les marchandises et services et *l'approvisionnement et la distribution* des marchandises et des services ne tombant pas sous l'autorité d'un contrôleur du Ministère des Munitions et Approvisionnements (voir p. xxxix). En général ceci signifie que la Commission a juridiction sur l'approvisionnement et la distribution des matières premières et des produits finis nécessaires surtout à l'usage civil, tandis que le Ministère des Munitions et Approvisionnements contrôle ceux qui sont nécessaires principalement pour fins de guerre. En mars 1943, un grand nombre d'articles de consommation en métal furent transférés de la juridiction du Contrôleur des Approvisionnements à celle de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre.

En pratique, un certain chevauchement s'est produit entre la Commission et les Ministères de l'Agriculture et des Pêcheries au sujet du contrôle de la production des divers produits alimentaires. La division de l'autorité a été clarifiée en février 1943. Généralement parlant, les Ministères de l'Agriculture et des Pêcheries contrôlent la production et les exportations de ces marchandises, tandis que la Commission contrôle les importations et la distribution domestique.

La Commission travaille en collaboration étroite avec les autres départements du Gouvernement tant au Canada qu'ailleurs. Les membres de la Commission elle-même sont des fonctionnaires supérieurs de départements connexes du Gouvernement: Finances, Agriculture, Travail, Munitions et Approvisionnements, Commerce et Revenu National. Des relations particulièrement intimes sont maintenues avec la Commission de Contrôle des Industries en temps de guerre, car le travail des deux Commissions est étroitement lié et, dans nombre de cas, la C.C.I.T.G. contrôle les matières premières utilisées dans des produits sous le contrôle de la Commission des Prix. Le président de chaque Commission est membre de l'autre et chaque contrôleur est aussi un administrateur de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre et agit comme tel dans les questions de prix. En outre, les administrateurs et les contrôleurs particuliers entretiennent des relations suivies en ce qui concerne les questions d'intérêt commun.

De même, des relations étroites sont maintenues avec le Ministère de l'Agriculture, et plusieurs administrateurs relevant de l'Office du Ravitaillement en produits agricoles (voir p. xlv) ont été nommés administrateurs de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre. La Commission est aussi représentée dans un certain nombre de comités interministériels intéressés à la répartition des approvisionnements et à des fonctions semblables. Parmi ceux-ci il y a le Comité des Approvisionnements en Vivres, le Comité national des Approvisionnements en Cuir et Textiles, le Comité interministériel des Priorités de la Main-d'œuvre, la Commission canadienne de la Marine Marchande et le Comité de Contrôle des Exportations.